

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019**

**CONVENTION FONCIERE**

**Communauté de Communes du Grand Couronné  
Convention cadre – Stratégie foncière – E  
P09EC40Y001**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Grand Couronné pour s'associer à l'EPFL au travers d'une convention-cadre pour conduire sur le long terme une politique foncière d'anticipation sur les périmètres à enjeux du territoire et pour réaliser une étude de stratégie foncière,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

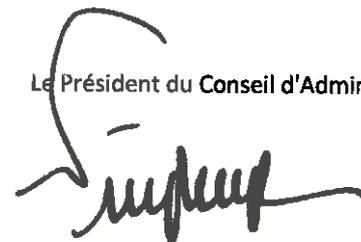
Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'une étude, sur le territoire de la communauté de communes du Grand Couronné; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 € HT pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la communauté de communes du Grand Couronné.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Grand Couronné la convention annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE  
LE **19 MAI 2016**  
Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
**François SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

**PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR**